



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS *SPECIAL DELEGATION DE SIGNATURE*

Edition n° 14 du 5 avril 2012

Les actes dans leur intégralité peuvent être consultés à la préfecture ou auprès des services concernés.

Le recueil peut aussi être consulté :

☛ sur le site Internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle :
www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

☛ aux guichets d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures,
pendant deux mois à partir du 5 avril 2012

SOMMAIRE

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES.....	499
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE.....	499
DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DES MOYENS.....	499
Bureau de l'interministérialité.....	499
Arrêté N° 12.BI.18 du 5 avril 2012 accordant délégation de signature aux agents de permanence pour les week-ends de Pâques et de Pentecôte 2012 .	499

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES**PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE****DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DES MOYENS***Bureau de l'interministérialité***Arrêté N° 12.BI.18 du 5 avril 2012 accordant délégation de signature aux agents de permanence pour les week-ends de Pâques et de Pentecôte 2012**

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle,

VU la loi du 28 pluviôse An VIII relative à la division du territoire de la République et à l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et les textes pris pour son application ;

VU le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret N° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République en date du 22 juillet 2011 nommant M. Raphaël BARTOLT préfet de Meurthe-et-Moselle ;

VU la décision préfectorale du 20 octobre 2011 nommant Mme Corinne PEREZ en qualité d'adjointe au chef du service interministériel de défense et de protection civile à compter du 24 octobre 2011 ;

VU la décision préfectorale du 16 novembre 2011 nommant Mme Anne-Lise FUCHS chef du bureau des polices administratives au cabinet du préfet à compter du 5 décembre 2011 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer :

- les décisions de suspension provisoire immédiate du permis de conduire,

- les décisions d'interdiction temporaire immédiate de conduire en France,

les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L.325-1-2 du code de la route,

- Dans le cadre de la permanence du week-end de Pâques 2012 :

du vendredi 6 avril à 18h00 au lundi 9 avril 2012 à 18h00, à Mme Corinne PEREZ, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile,

- Dans le cadre de la permanence du week-end de Pentecôte 2012 :

du vendredi 25 mai à 18h00 au lundi 28 mai 2012 à 18h00, à Mme Anne-Lise FUCHS, chef du bureau des polices administratives.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, Mme Corinne PEREZ et Mme Anne-Lise FUCHS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et publié au recueil des actes administratifs.

Une copie sera adressée à la directrice de cabinet, à la directrice des libertés publiques, au directeur départemental des finances publiques et à la directrice des archives départementales.

Nancy, le 5 avril 2012

Le Préfet,
Raphaël BARTOLT

